



Villes & Villages Verts De France

ATTESTATION D'AUTORISATION DE DEMARCHAGE

Je soussigné François HENOT, Maire de la commune de Cheminot,

Autorise les salariés de la société c1comble désignés ci-dessous, suite à l'accord avec l'association Villes et Villages Verts de France :

- Jean-Baptiste QUENU
- Matthias KLEIN
- Kévin FRAGA PEREIRA
- Delphine HALL
- Erwann SQUIBAN
- Chloé MAMMERI
- Raphaël DE FREITAS
- Tanju DURAN
- Alexis VANZO
- Aurélie LECONTE
- Benjamin BOULIN
- Alex CAROLUS
- François VOGEL

à effectuer un recensement des besoins énergétiques des logements de la commune afin que les administrés puisse contracter à l'opération d'isolation prise en charge dans le cadre de l'accord signé avec l'association Villes et Villages Verts de France, avec un reste à charge d'1 € symbolique.

L'association Villes et Villages Verts de France garantit l'intervention d'un partenaire local et la pose par ses salariés locaux.

Fait à Cheminot, le 10 juillet 2020

François HENOT
Maire de CHEMINOT



Villes & Villages Verts De France

CHEMINOT, le 10 JUILLET 2020

Bonjour,

Notre Commune vient d'Adhérer à l'association Villes et Villages Verts de France qui lutte avec les municipalités contre la précarité énergétique.

Cette association type loi 1901 recense les besoins d'améliorations énergétiques des logements, afin de rassembler des aides financières publiques et privées pour permettre une prise en charge intégrale des rénovations énergétiques pour tous les citoyens.

Le coût global de la rénovation sera de 1€ et reversé intégralement à la SLPA (Société Lorraine de Protection des Animaux) d'Amance.

En fonction de l'amélioration énergétique des logements de notre commune, nous obtiendrons un panneau à l'entrée de notre commune qui améliorera son attractivité.

La convention avec l'association Villes et Villages Verts de France est un moyen de mettre en place la transition énergétique dans la commune, y compris pour les bâtiments communaux.

Les améliorations du cadre de vie communal, attirera de nouveaux habitants et augmentera la valeur patrimoniale de chaque citoyen du village.

Cette association organisera du vendredi 17 au vendredi 24 juillet 2020 par l'intermédiaire d'un partenaire local fiable, un recensement et une information sur les besoins d'amélioration énergétique de chaque logement.

Par conséquent, je compte sur le bon accueil de chaque Caminetois(e) pour répondre à ce recensement soutenu par votre commune, afin de pouvoir mettre en place une amélioration du cadre de vie avec une prise en charge intégrale principalement par les pollueurs.

François HENOT
Maire de CHEMINOT